



Province de Québec  
Municipalité de Saint-Alexis-des-Monts  
MRC Maskinongé

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC, vous est par les présentes donné par la soussignée, Maryse Allard, Secrétaire-Trésorière de la Municipalité de Saint-Alexis-des-Monts, que le conseil municipal de cette municipalité a adopté lors de sa session ordinaire du conseil tenue le 7<sup>ième</sup> jour du mois de juin, deux mille vingt et un (2021-06-07), un règlement portant le #440-2021.

Objet : « Règlement d'emprunt décrétant une dépense et un emprunt de 4 365 485\$ pour le projet de réfection du rang Baril »

Toute personne intéressée peut prendre connaissance du règlement ou en obtenir une copie à nos bureaux au 101 rue Hôtel-de-Ville, Saint-Alexis-des-Monts durant les heures normales de bureau ou vous référer au site Internet de la municipalité, soit : [www.saint-alexis-des-monts.ca](http://www.saint-alexis-des-monts.ca).

DONNÉ à Saint-Alexis-des-Monts.  
Ce 11<sup>ième</sup> jour du mois de juin 2021 (2021-06-11)

  
Maryse Allard  
Secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, résidant à SAINT-ALEXIS-DES-MONTS certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil le 11<sup>ème</sup> jour du mois de juin 2021 (2021-06-11).

Signé :   
Maryse Allard  
Secrétaire-trésorière